

Annexe 1 état des lieux

Les espaces protégés

L'Aquitaine est une région étendue en surface (Gironde, Landes et Dordogne sont également les départements les trois plus étendus de France métropolitaine). La géographie physique et humaine de la région, dominée par le fait rural dans la plupart des départements, détermine largement le paysage culturel aquitain.

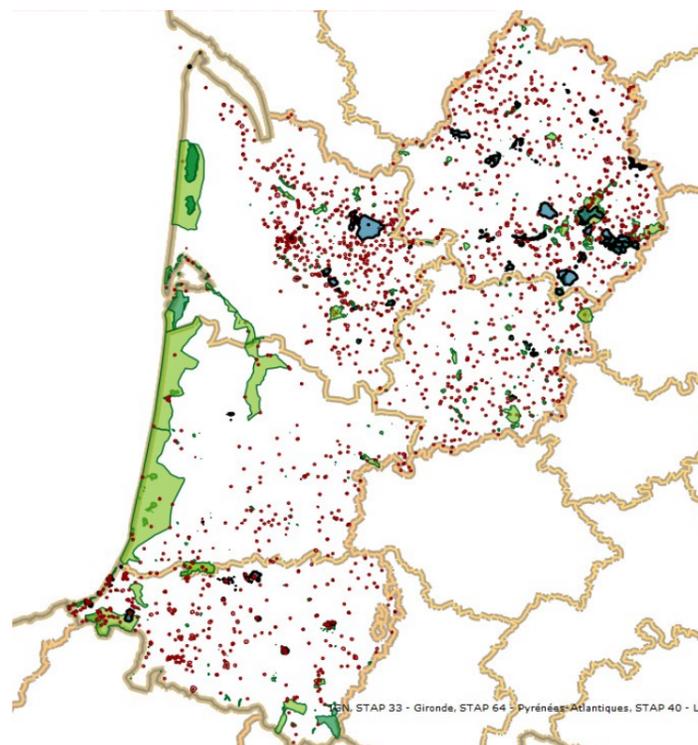
Elle compte cinq départements : la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.

Avec plus de 2 600 monuments historiques et leurs abords, 7 secteurs sauvegardés, 68 ZPPAUP et 618 sites (dont 159 classés) l'Aquitaine dispose d'un attrait patrimonial majeur et très diversifié.

A noter la présence de ? entités labellisées au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

A noter quelques caractéristiques spécifiques :

- une très forte pression de l'urbanisation de la côte littorale, qui s'opère pour une grande partie sur les sites protégés en Gironde et Landes, et sur la Côte Basque.
- d'une reconnaissance patrimoniale des édiles locaux qui s'est traduit par un développement important de l'outil ZPPAUP, dont l'enjeu actuel est leur transformation en AVAP
- d'une transformation récente de l'activité agricole engendrant des changements d'usage (des habitants des campagnes qui travaillent loin. Une diminution drastique du nombre d'agriculteurs pour une même surface cultivée) et de pratique (du travail au plaisir : mitage du paysage, diminution de la SAU) avec ses conséquences sur les paysages et l'organisation du territoire.

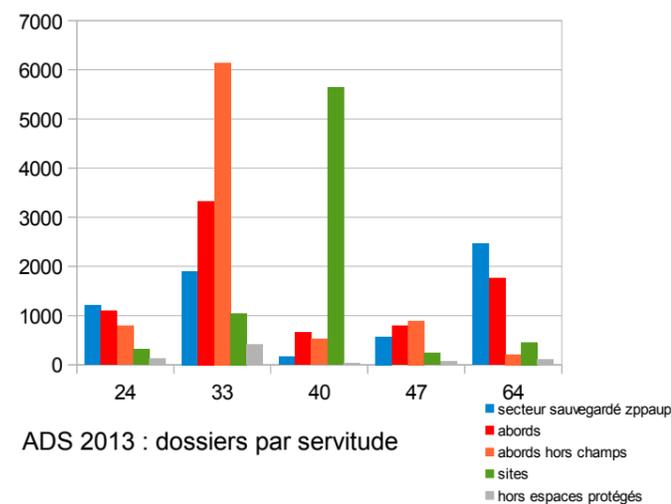


L'Aquitaine offre un patrimoine protégé par :

espaces protégés		
PSMV		7
ZPPAUP AVAP		68
Monuments Historiques		2613
sites		618

Aquitaine

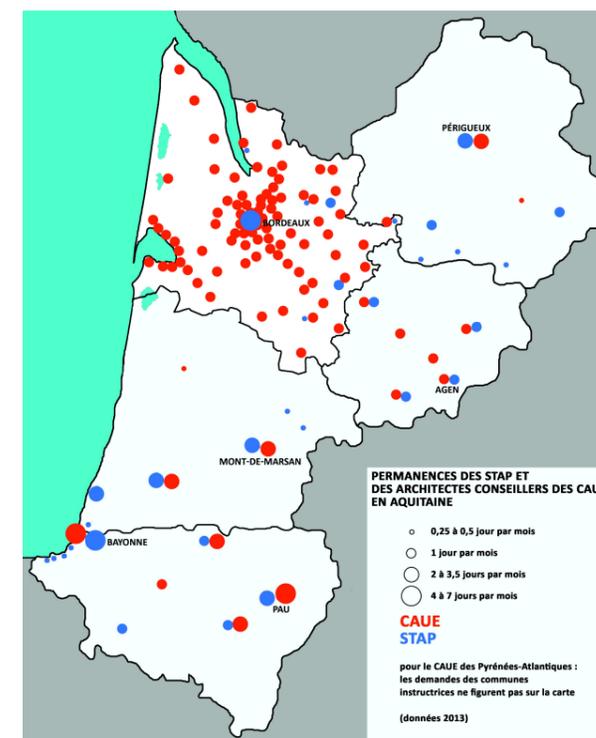
L'activité du droit des sols



ADS 2013 : dossiers par servitude

Cette reconnaissance patrimoniale se traduit par une activité très soutenue des STAP Aquitains en matière de gestion des autorisations de construire en espaces protégés, avec la réalisation de 26 500 dossiers par an (donnée 2013), la plaçant au premier rang national.

Le conseil



2013	24	33	40	47	64	région
Autorisation						
activité totale		33000				
dont en espaces protégés	3107	10452	6126	2273	4637	26595
Conseil						
STAP	900	1200	150	450	1000	3700
CAUE	736	3070	450	240	727	5223
dont particuliers	736	1873	450	224	406	3689
ETP						
STAP	10	9	6	7	8	40
CAUE	12	21	12	6	14	65

.Les moyens humains et les pratiques de conseil auprès des particuliers sont très variables.

Une répartition géographique inégale de la couverture de conseil réalisée par le CAUE et le STAP

Le nombre de conseils reste en tout cas limité au regard de celui des autorisations d'urbanisme.

Il convient de prioriser les territoires d'actions et d'optimiser les moyens entre les STAP et les CAUE